

Délibération 24_01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)**

Séance du 9 janvier 2024	Nombre de délégués
Délibération n°24_01	En exercice : 7
Convocation : 14 décembre 2023	Présents ou représentés : 5
Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2024	Absents : 2

L'An deux-mil-vingt-quatre, le mardi neuf janvier, les membres du comité syndical, légalement convoqués en date du quatorze décembre deux-mil-vingt-trois, se sont réunis à l'Hôtel d'Agglomération d'Evreux, afin de délibérer. La séance est ouverte à 14h00 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

Etaient présents :

Monsieur Marcel SAPOWICZ
Monsieur Gérard CHERON
Madame Martine SAINT-LAURENT
Monsieur Christophe ALORY
Monsieur François BRIZARD

Etaient présents sans voix délibérative :

Monsieur Jean-Marie MAILLARD

Excusés :

FINANCES

BUDGET GENERAL : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'élaboration du budget primitif est précédée d'une phase constituée par le débat d'orientations budgétaires (article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle dans la procédure d'adoption des budgets. Il s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants, aux EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants et au département en application des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales.

Les obligations du DOB ont déjà été renforcées par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 NOTRe et le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (articles D2312-3, D3312-12 et D5211-18-1 du CGCT).

Article D2312-3 du CGCT (communes, EPCI concernés et leurs établissements publics) :

"A. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. – Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L.2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

a)° A la structure des effectifs ;

b)° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la territorialisation tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires et les avantages en nature ;

c)° A la durée effective du travail dans la commune. Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. "L'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 qui a été publiée au Journal Officiel n°18 du 23 janvier 2018 a également introduit de nouvelles dispositions : « II. - A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. ». Ce débat s'effectue dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du CGCT. Même si le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, sa teneur doit être retracée dans une délibération distincte de l'assemblée (circulaire n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 et TA de Montpellier, 11 octobre 1995, René Bard c/commune de Bedarieux), afin de permettre au représentant de l'État de s'assurer du respect de la loi.

Conformément aux articles L.2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse (rapport d'orientation budgétaire), document d'analyse économique et financière, présentant également une projection 2024 du Budget vous a été remise avec le présent ordre du jour, afin de servir de support au Débat. Il vous est proposé d'en prendre connaissance ensemble.

Vu les articles L. 2312-1 du CGCT ;

Vu l'article XX de son règlement intérieur ;

Vu la loi NOTRE n°2015-991 du 7/08/2015 ;

Vu la note explicative de synthèse jointe en annexe conformément aux articles L.2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

DONNE ACTE de l'organisation d'un Débat sur les Orientations Budgétaires 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
Marcel SAPOWICZ





Rapport d'orientation budgétaire 2024

Rapport d'orientation budgétaire

Comité syndical du 9 janvier 2024

Le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton, conformément à l'article L.2312-1 du Code général des Collectivités territoriales est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) afin de discuter des grandes orientations du prochain budget. La tenue d'un DOB est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Les conditions de déroulement du débat d'orientation budgétaire sont déterminées dans le règlement intérieur du SMABI, dans son article XX. La tenue du débat d'orientations budgétaires ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire. A son terme, aucune décision ne s'impose, ce débat doit permettre de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget. Le vote de celui-ci doit intervenir au cours d'une séance ultérieure distincte. Les projets seront précisés par leurs déclinaisons en actions lors du vote du budget qui suivra et permettra d'affiner le programme d'actions.

Il permet également d'informer sur la situation financière du syndicat mixte et les perspectives budgétaires et de présenter les principales actions nouvelles qui pourraient être mise en œuvre.

Depuis l'adoption de la loi NOTRE du 7 août 2015, le débat porte sur le rapport retraçant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, et la structure et la gestion de la dette. L'article D 2312-3 du CGCT détermine le contenu exhaustif de ce rapport.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est alors transmise au représentant de l'Etat. Le rapport est transmis aux EPCI membres, et mis à disposition du public au siège social du syndicat, 9 rue Voltaire 27000 EVREUX.

Le présent rapport donnera des indications sur la situation financière globale du SMABI et sur les engagements financiers des membres et partenaires du syndicat mixte. Après une présentation synthétique des principaux projets pour l'année 2024, il sera fait un point sur les effectifs de la collectivité pour mener à bien les actions prévues. Cette présentation sera complétée par un état de la dette du syndicat.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BP et BA).

Table des matières

Rapport d'orientation budgétaire 2024	1
Rapport d'orientation budgétaire 2024	2
A. Situation internationale et nationale :	4
I. Situation mondiale : la reprise mondiale est encore lente, les disparités entre les régions s'accroissent et les pouvoirs publics ont peu droit à l'erreur	4
II. Situation nationale : une économie face aux crises géostratégiques, économiques et environnementales.....	4
III. Projet de loi de finances 2024	4
B. Analyse des résultats 2023 du Budget principal	5
I. Réalisation budgétaire des dépenses de fonctionnement	5
II. Réalisation budgétaire des recettes de fonctionnement	6
III. Réalisation budgétaire des dépenses d'investissement	6
IV. Réalisation budgétaire des recettes d'investissement	6
V. Résultats provisoires 2023	7
C. Les grandes orientations budgétaires 2024	9
I. Des dépenses de fonctionnement contenues	9
II. Les recettes de fonctionnement	10
D. Un programme d'investissement soutenu	11
E. Point de situation des conventions ouvertes auprès des financeurs au 31/12/2023	13
F. Endettement.....	13
G. Trésorerie.....	13
H. Budget 2024 : Projection des participations 2024 (avec mise à jour des informations issues des fiches DGF) :	13
I. Conclusion	14

A. Situation internationale et nationale :

I. Situation mondiale : la reprise mondiale est encore lente, les disparités entre les régions s'accroissent et les pouvoirs publics ont peu droit à l'erreur

Selon les prévisions de référence, la croissance mondiale va ralentir, passant de 3,5 % en 2022 à 3,0 % en 2023 et 2,9 % en 2024, soit bien moins que la moyenne historique (2019) de 3,8 %. Dans les pays avancés, on attend un ralentissement, la croissance passant de 2,6 % en 2022 à 1,5 % en 2023 puis à 1,4 % en 2024 alors que les effets du durcissement de la politique monétaire commencent à se faire sentir. Les pays émergents et les pays en développement devraient voir leur croissance reculer légèrement, de 4,1 % en 2022 à 4,0 % en 2023 et 2024. L'inflation mondiale devrait régulièrement reculer, de 8,7 % en 2022 à 6,9 % en 2023, puis à 5,8 % en 2024, en raison du resserrement de la politique monétaire facilité par une baisse des cours internationaux des produits de base. L'inflation hors énergie et alimentation devrait diminuer plus progressivement, et globalement l'inflation ne devrait pas retrouver sa valeur cible avant 2025 dans la plupart des pays.

II. Situation nationale : une économie face aux crises géostratégiques, économiques et environnementales

Après une légère reprise en début 2023, la croissance mondiale devrait être en hausse continue mais modérée par effet des politiques monétaires resserrées, de la baisse de la consommation et du ralentissement de l'économie chinoise. En parallèle, l'inflation reflue, grâce à la baisse des prix de l'énergie, la dissipation des tensions d'approvisionnement et les mesures prises par le gouvernement pour limiter la hausse de prix. Les tensions restent marquées sur l'alimentation. En conséquence, les indicateurs nationaux sont porteurs d'une légère reprise :

- Une croissance du PIB serait de 1 % en 2023 (+0,6 % prévu) et de 1,4 % pour 2024
- Des taux d'intérêts augmenteraient encore légèrement en 2024 à 3,66 % (chiffre OCDE)
- Une inflation de 4,9 % en 2023 et estimée à +2,6 % pour 2024
- Un taux de chômage proche de son niveau le plus bas depuis 40 ans.

III. Projet de loi de finances 2024

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 est marqué par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public dans un contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêt.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1,4% en 2024 (contre 1% en 2023) et sur une inflation anticipée à 4,9% en 2023 et en recul à 2,6% en 2024. Le déficit public serait stabilisé à 4,9% du produit intérieur brut (PIB) en 2023 et réduit à 4,4% en 2024, grâce à la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques. Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 144,5 milliards d'euros (Md€) en 2023 (en baisse de 20 Md€). Les dépenses de l'État baisseront de 3,6% en volume en 2024 par rapport à 2023. La part de la dette publique dans le PIB se stabiliserait à 109,7%. Ces objectifs de baisse du déficit s'inscrivent dans la trajectoire prévue par le projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027.

En 2024, les recettes fiscales nettes seraient en hausse de 17,3 Md€ par rapport à la prévision révisée pour 2023, pour s'établir à 349,4 Md€. Le montant du périmètre des dépenses de l'État est estimé à 491 Md€ en 2024.

La réforme des redevances dues aux agences de l'eau :



Dans le prolongement du « plan eau » présenté au printemps par le Président de la République, le projet de loi de finances pour 2024 prévoit d'ores et déjà une réforme des redevances aux agences de l'eau, avec un objectif, situé plutôt à 2025, de modifier en profondeur la fiscalité relative à la préservation de la ressource en eau. Il s'agit, concrètement, de la création d'une redevance sur la consommation d'eau potable et de deux redevances pour la performance des réseaux d'adduction d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif ; ces trois redevances seront dues aux agences de l'eau par les établissements gestionnaires du service public de l'eau et de

l'assainissement.

B. Analyse des résultats 2023 du Budget principal

I. Réalisation budgétaire des dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2023
D 011	Charges à caractère général	70 160,06 €
D 012	Charges de personnel et frais assimilés	208 391,28 €
D 042	Opé. D'ordre de transferts entre sections (Amortissement)	5 612,37 €
D 65	Autres charges de gestion courante	46 537,70 €
D 66	Charges financières	87,49 €
D 67	Charges exceptionnelles	99,00 €
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023	330 887,90 €

La réalisation budgétaire au titre du fonctionnement est de 60,15%.

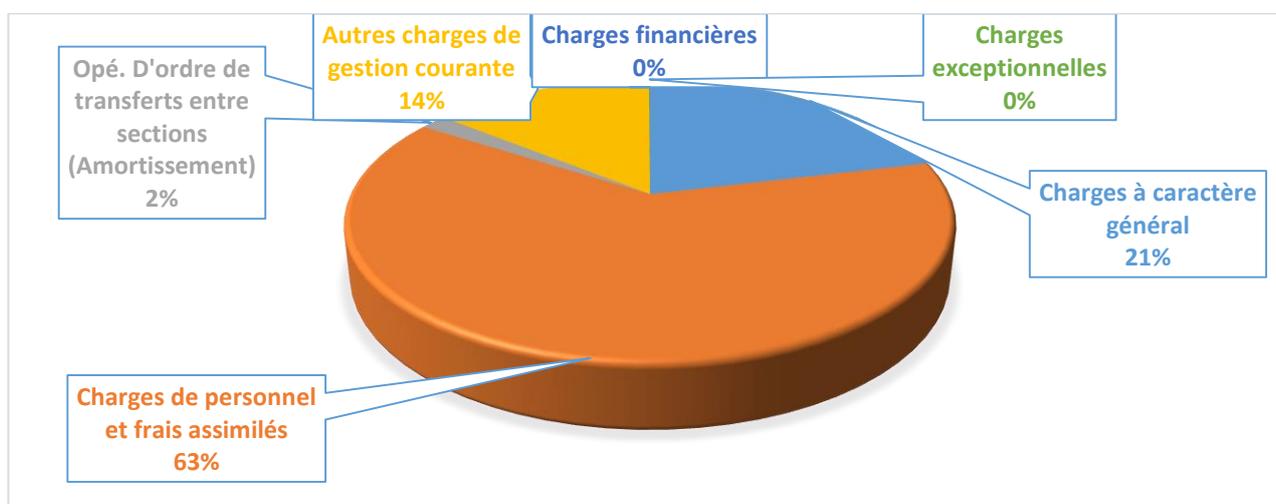


Figure 1 Répartition des dépenses de fonctionnement 2023

Le chapitre D 011 représente 21% du budget total de fonctionnement. Près de 40% de ce chapitre est dédié au travaux de restauration et d'entretien des zones humides en propriété ou gestion par le syndicat dans le cadre de ses compétences (zone humide des poulies à Damville, Espace Naturel Sensible du fourneau à Mesnils-sur-Iton, Espace Naturel Sensible de la Vallée du Rouloir à Conches-en-Ouche).

Ce chapitre comprend également les dépenses liées à l'organisation des ateliers Eau et Climat du bassin de l'Iton, co-organisé avec les maitres d'ouvrage du bassin, cosignataires du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC Iton 2022-2024). Le montant de cette opération s'élève à 11 000 euros. Ces dépenses comprennent la rémunération des intervenants et les frais de bouche. Ces ateliers sont financés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80%. Les 20% restants sont partagés entre les cinq cosignataires (Evreux Portes de Normandie (EPN), Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Vallée d'Eure (SIAEVE), la Communauté de Communes du Pays de Conches (CCPC), le Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif du Sud de l'Eure (SEPASE) et le SMABI.

Les charges de personnel représentent 63 % du budget de fonctionnement du Syndicat soit 208 391 euros. Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante représente 14% du budget de fonctionnement.

II. Réalisation budgétaire des recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2023
74	Dotations, subventions et participations	230 511 €
75	Autres produits de gestion courante	10 188,50 €
77	Produits exceptionnels divers	899,63 €
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022	241 559,13 €

Les principales recettes de fonctionnement du Syndicat correspondent aux subventions et participations (chapitre 74). Dans ce budget 2023, les participations des EPCI-FP ont représenté 145 000 euros au titre du fonctionnement. L'Agence de l'Eau Seine Normandie a versé 85 511 euros d'aides correspondant aux aides à l'animation « milieux aquatiques » et « SAGE ITON » dans le cadre de son 11^{ème} programme et du Contrat Territorial Eau et Climat.

III. Réalisation budgétaire des dépenses d'investissement

CHAPITRE	Budget total 2023	Réalisations	% réalisation
020 Dépenses imprévues	39 600,00 €	0 €	0 %
13 Subventions d'investissement*1	12 010,00 €	12 007,00 €	99,98 %
16 Emprunts et dettes assimilées	800,00 €	800,00 €	100 %
20 Immobilisations incorporelles	395 730,00 €	167 836,26 €	42,41 %
204 Subventions d'équipement versées	30 000,00 €	0 €	0 %
21 Immobilisations corporelles	53 500,00 €	33 898,78 €	63,36 %
23 Immobilisations en cours	30 000,00 €	0 €	0 %
45 Opérations pour compte de tiers	857 800,00 €	466 974,56 €	54,44 %
INVESTISSEMENT DEPENSES	1 419 440,00 €	681 516,60 €	48,01 %

*1 Correspond aux remboursements de trop-perçus de subventions de l'Agence de l'Eau

IV. Réalisation budgétaire des recettes d'investissement

CHAPITRE	Budget total	Réalisations	% réalisation
001 Solde d'exécution reporté	108 098,00 €		
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	11 367,00 €	5 612,37 €	49,37 %
10 Dotations, fonds divers et réserves	15 000,00 €	2 648,09 €	17,65 %
13 Subventions d'investissement	312 890,00 €	269 050,93 €	85,99 %
20 Immobilisations incorporelles	0 €	6 750,00 €	
21 Immobilisations corporelles	0 €	84,00 €	
45 Opérations pour compte de tiers	972 085,00 €	302 415,00 €	24,73 %
INVESTISSEMENT RECETTES	1 419 440,00 €	586 560,39 €	41,32 %

Le chapitre 10 correspond au versement du FCTVA (2 648 euros).

V. Résultats provisoires 2023

a) Résultats d'exécution de l'exercice

		CA 2023 (provisoire)
Fonctionnement		
Dépenses		330 887,90 €
011	Charges à caractère général	70 160,06 €
012	Charges de personnel	208 391,28 €
65	Autres charges de gestion courante	46 537,70 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	5 612,37 €
66	Charges financières	87,49 €
67	Charges exceptionnelles	99,00 €
Recettes		241 599,13 €
74	Dotations, subvention, et participations	230 511,00 €
75	Autres produits de gestion courante	10 188,50 €
77	Produits exceptionnels	899,63 €
Investissement		
Dépenses		681 516,60 €
13	Subventions d'investissement	12 007,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	800,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	167 836,26 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €
21	Immobilisations corporelles	33 898,78 €
45	45811-Opérations pour compte de tiers	466 974,56 €
Recettes		586 560,39 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 648,09 €
13	Subvention d'investissement	269 050,93 €
20	Immobilisations incorporelles	6 750,00 €
21	Immobilisations corporelles	84,00 €
040	Op d'ordre de transfert entre section	5 612,37 €
45	Opérations pour compte de tiers	302 415 €

b) Les restes à réaliser

Le tableau suivant présente les opérations en cours du SMABI. Les travaux de rétablissement écologique sur la commune de Glisolles se termineront en janvier 2024. Ces travaux correspondent aux opérations 202204 (Maîtrise d'œuvre, bureau d'études BIEF CARICAIE) et 45812302 (Travaux, entreprise LAFOSSE). La maîtrise d'œuvre réalisée dans le cadre du projet de rétablissement de la continuité écologique à Evreux Navarre (202203) est en cours avec la finalisation de la phase PROJET pour 2024. Cette opération est liée à l'étude de dangers (202112) qui intégrera la proposition d'aménagement dans la régularisation administrative du système d'endiguement. L'opération 4512303 Restauration ZH ENS CONCHES est à ce jour terminée. Les factures du prestataire seront réglées courant janvier. L'opération ripisylve 2023 est en cours de réalisation. Le chapitre 2158 correspond au projet d'acquisition du matériel topographique. L'opération 202206 concerne le diagnostic de l'Itton ornaï. La phase terrain est terminée, les documents sont en cours de finalisation par le bureau d'études.

			RAR Dépenses	RAR RECETTE AESN	RAR RECETTE CD27	RAR RECETTE DDTM27/DREAL	RAR RECETTE TOTAL
D 20	Operation	Immobilisations incorporelles	113 163,60 €	26 238,00 €	12 080,48 €	7 000,00 €	45 318,48 €
2031	202112	EDD système d'endiguement de Navarre	59 178,60 €			7 000,00 €	
2031	202203	MOE2022EVREUX (ETUDE RCE NAVARRE)	30 000,00 €	6 700,00 €		- €	
2031	202204	MOE2022GLISOLLES	11 985,00 €	7 510,00 €	6 258,00 €	- €	
2031	202206	2022DIAG ITON ORNAIS	12 000,00 €	7 118,00 €		- €	
2031	OPNI	Etude MOE Berges Evreux	- €	4 910,00 €	5 822,48 €		
D 21		Immobilisations corporelles	9 663,98 €	2 540,00 €	968,00 €	- €	3 508,00 €
2111	202208	ACQUISITIONZH2022 DAMVILLE AULNAY	4 663,98 €	2 540,00 €	968,00 €	- €	
2158	OPNI	Autres installations, matériels et outillage techniques	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	
D 23		Immobilisations en cours	30 000,00 €	- €	- €	- €	- €
2312	202305	RESTAURATION BERGES CRAPOTEL 2023	30 000,00 €	- €	- €	- €	
D 45		Comptabilité distincte rattachée	231 373,00 €	399 881,00 €	70 911,00 €	30 000,00 €	500 792,00 €
4581	45812201	Travaux RCE Moulin de Houetteville	9 877,00 €	60 000,00 €	20 000,00 €		
4581	45812202	RESTAURATION LEGERE (Chambray Conde Hippodrome)	63 240,00 €	- €	3 000,00 €	30 000,00 €	
4581	45812302	RCE GLISOLLES (Travaux)	120 000,00 €	307 248,00 €	40 000,00 €	- €	
4581	45812303	RESTAURATION ZH ENS CONCHES	23 256,00 €	23 633,00 €	7 911,00 €	- €	
4581	45812304	RIPISYLVE 2023	15 000,00 €	9 000,00 €	- €	- €	
			384 200,58 €	428 659,00 €	83 959,48 €	37 000,00 €	549 618,48 €

SOLDE DES RAR : 165 417,90 €

Le compte administratif provisoire laisse apparaitre les résultats suivants :

- En section fonctionnement nous constatons un déficit de - 94 616,93 euros sur l'exercice mais un excédent de +133 485,25 euros avec intégration 002 reporté n-1 (excédent).
- En section d'investissement nous constatons un déficit de -156 948,21 euros sur l'exercice et un total de - 48 849,59 euros avec intégration 001 reporté n-1 (excédent).
 - o Les restes à réaliser en investissement représentent 384 200 euros en dépenses et 549 618,48 euros en recettes soit une différence de + 165 417,90 euros.

Ce résultat laisse donc apparaitre un excédent de + 116 568,31 euros en investissement.

C. Les grandes orientations budgétaires 2024

I. Des dépenses de fonctionnement contenues

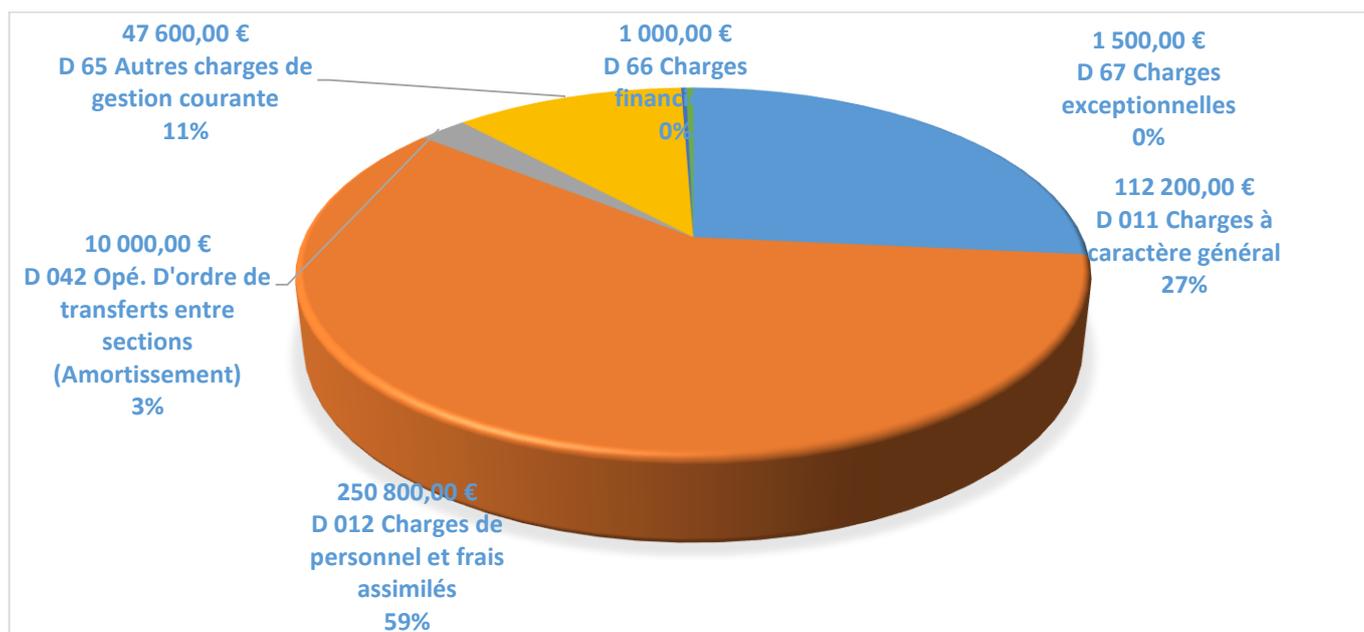
Pour mémoire les dépenses de fonctionnement 2023 ont représenté 330 887,90 euros.

c) Projections des dépenses de fonctionnement 2024 :

Pour les principaux chapitres, hors virement de section à section, les projections sont :

Chapitre	Libellé	Réalisé 2023	Prévisions 2024
D 011	Charges à caractère général	70 160,06 €	112 200,00 €
D 012	Charges de personnel et frais assimilés	208 391,28 €	250 800,00 €
D 042	Opé. D'ordre de transferts entre sections (Amortissement)	5 612,37 €	10 000,00 €
D 65	Autres charges de gestion courante	46 537,70 €	47 600,00 €
D 66	Charges financières	87,49 €	1 000,00 €
D 67	Charges exceptionnelles	99,00 €	1 500,00 €
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023	330 887,90 €	423 100 €

Figure 2 Projection des dépenses de fonctionnement 2024



d) Projection des dépenses de personnel

Libellé	Réalisé 2023	Propositions 2024
Charges de personnel et frais assimilés		
Cotisations patronales	59 360,82 €	76 800,00 €
Rémunérations principales	142 016,92 €	165 200,00 €
Cotisations CNFPT	2 597,47 €	2 800,00 €
Titres restaurant	4 416,07 €	6 000,00 €
TOTAUX	208 391,28 €	250 800,00 €

La masse salariale comprend l'embauche en décembre 2023 de l'animateur (Prévention des Inondations). Ce poste est financé à 50% au titre des Fonds de Prévention des Risques Naturels.

Caractéristiques des agents permanents :

Etat des effectifs au 01/01/2024	Contractuels temps partiel		Contractuels	
	NB	ETP	CDI	CDD
Totaux	1	0.07	3	2

6 agents sont employés par la collectivité, cinq à temps complet et un à temps partiel.

e) Projection des dépenses de fonctionnement courant

Le chapitre 011 concerne les frais liés au fonctionnement courant de la collectivité, tels que les denrées alimentaires, les fluides, les fournitures de petits matériels et équipements, les prestations culturelles, l'entretien et la maintenance des équipements, les assurances, les formations du personnel, les frais d'affranchissement et de téléphonie, etc...

Chapitre	Libellé	Réalisé 2023	Proposition 2024
D 011	Charges à caractère général	70 160,06 €	112 200,00 €

40% du budget de ce chapitre sont réservés aux travaux de gestion des zones humides et d'entretien du SMAB. Ces travaux sont de différentes natures :

- Le retrait des embâcles et autres flottants pouvant générer des problématiques d'écoulement de la rivière lors d'évènements climatiques,
- Gestion des fossés et bassins pluviaux de la Sôgne pour 7000 euros TTC,
- Gestion de l'ENS du Fourneau : écopastoralisme et fauche avec exportation de la végétation de zone humide,
- Gestion d'une zone humide sur la commune de La Vacherie situé sur un site NATURA 2000. Travaux dans le cadre d'un contrat NATURA 2000 (écopastoralisme, réfection de mares prairiales et forestières).

II. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont composées des participations des EPCI-FP membres et des aides à l'animation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Colonne1	Libellé	Réalisé 2023	Propositions 2024
7472	Autres organismes		5 000,00 €
74741	Communes membres du GFP	145 000,00 €	320 000,00 €
748388	Agence de l'Eau Seine Normandie (+DDTM)	85 511,00 €	135 795,00 €
	AESN – Animation milieux aquatiques 2022/2024 (acompte 3)		53 000,00 €
	AESN – Animation SAGE 2022/2024 (acompte 3)		15 000,00 €
	Subventions marchés des zones humides		49 795,00 €
	DDTM – Animation PAPI		18 000,00 €
TOTAL	Dotations, subventions et participations	230 511,00 €	460 795 €

La participation des EPCI est proposée à hauteur de 320 000 euros. Les autres postes d'animateurs SAGE, milieux aquatiques et PAPI à hauteur de 50%. Les opérations de gestion des zones humides sont soutenues financièrement par l'Agence de l'Eau et l'Europe (Région) pour ce qui concerne le site NATURA 2000 du Hom à La Vacherie.

Les aides à l'animation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie sont maintenues dans le cadre de son 11^{ème} programme jusqu'en 2024. Toutefois, elles le sont grâce à la signature du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) dont le SMABI est la structure porteuse et sont signées pour une période de 3 ans. Les versements issus des conventions « Animation » sont effectués ainsi : un 1^{er} acompte de 20% à la signature, un 2nd de 30% sur présentation du bilan d'activité de la 1^{ère} année, un 3^{ème} de 30% sur présentation du bilan d'activité de la 2^{ème} année et le solde de 20% sur présentation du bilan d'activité des 3 années.

A noter que la Région n'intervient plus financièrement dans l'aide aux postes d'animateurs depuis 2023.

D. Un programme d'investissement soutenu

Le programme d'investissement du SMABI repose sur des opérations sur ses propriétés (aménagement de zones humides), des opérations pour compte de tiers (travaux de restauration de la continuité écologique), des études et des acquisitions de terrains situés en « zone humide » en vue de leur protection.

Les recettes sont basées sur les données connues telles que les dossiers de subventions en cours, les dépenses d'investissement constatées deux années auparavant pour le FCTVA...

Les dépenses s'appuient sur le plan pluriannuel d'investissement.

Chap	Opération 2024	Montant	AESN	CD27	DDTM27	Ville EVREUX	AUTO FINANCEMENT
D 20	MOE2023NORMANVILLE	80K€	48K€	16K€	-		16K€
D 20	EVREUX_Berges_MOE2024	20K€	16K€	4K€	-	4K€	-
D 20	GLISOLLES_ETANG_MOE2024	12K€	7,2K€	2,4K€	-	-	2,4K€
D 20	PEP PAPI	150K€	120K€	-	-	-	30K€
D 20	ETUDE VOLUME PRELEVABLE - SAGE	150K€	120K€	-	-	-	30K€
D 20	ACQUISITIONZH2024 GLISOLLES	7K€	-	-	-	-	7K€
D 20	ACQUISITIONZH2024 ENS VALLEE DU ROULOIR	200K€	160K€	-	-	-	40K€
D 23	RESTAURATION BERGES CRAPOTEL 2023	20K€	12K€	4K€	-	-	4K€
45	RIPISYLVE 2024	25K€	15 K€	5K€			5K€
45	RMAH 2024	20K€	12K€	4K€			4K€
TOTAUX		684 K€	510 K€	35,4 K€			138,4 K€

202301 MOE2023NORMANVILLE :

Il s'agit d'une future opération de restauration de la continuité écologique et de restauration d'un champ d'expansion des crues. Suite à l'acquisition de terrains situés en zone humide sur la commune de Normanville, une étude sera engagée en 2024 en vue de réaliser les travaux en 2025. Cette opération sera réalisée en concertation avec le CAUE mandaté par la commune pour repenser les abords de l'Iton, propriété de la commune.

Evreux_berges_MOE2024

Une étude a été menée en 2023 jusqu'à la phase PRO. Néanmoins la volonté de la municipalité de piétonner en partie l'avenue Aristide Briand nous amène à repenser en partie le projet. La phase PRO proposée par le bureau d'études BIEF CARICAIE sera amendée dans cette nouvelle perspective et

permettra de proposer un aménagement plus efficient en termes de b...
L'autofinancement de cette opération est totalement pris en charge par la Ville d'Evreux.

GLISOLLES_ETANG_MOE2024

Le projet de restauration de la continuité écologique sur la commune du Rouloir a été réalisé en 2023. Ce dernier nous a permis de repenser totalement le fonctionnement hydraulique de ce secteur. La présence d'une ballastière transformée en étang alimentée par une prise d'eau sur le canal du Rouloir ne constitue pas une situation satisfaisante (inondation, contact direct avec la nappe d'alimentation en eau potable). L'opération concerne le réaménagement de l'espace public.

PEP PAPI

Dans le cadre du programme d'études préalables (PEP) : provisionnement pour la réalisation d'une étude de vulnérabilité, de localisation des champs d'expansion des crues....

ETUDE VOLUME PRELEVABLE – SAGE

Dans le cadre du plan EAU du gouvernement et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine Normandie 2022-2027, le bassin versant de l'Iton préfigure dans les bassins vulnérables d'un point de vue quantitatif en ce qui concerne l'eau potable. Le gouvernement français encourage les SAGE à définir les priorités d'usage de la ressource en eau ainsi que la répartition de volumes globaux de prélèvements par usage.

ACQUISITIONZH2024 GLISOLLES

Dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique sur la commune de Glisolles. Un des propriétaires a décidé de céder une portion du canal du Rouloir. Cette opération s'avère judicieuse dans le cadre d'un aménagement piétonnier dans ce secteur.

ACQUISITIONZH2024 ENS VALLEE DU ROULOIR

Le SMABI est l'actuel gestionnaire de l'espace naturel sensible de la Vallée du Rouloir. Il s'agit d'une provision budgétaire dans le but d'acquérir 6 ha de zone humide dans ce secteur.

RESTAURATION BERGES CRAPOTEL 2023

Sur une propriété du SMABI, l'opération consiste à araser un merlon sur un linéaire d'environ 600 ml afin de rétablir le champ d'expansion des crues et favoriser le fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau et de la zone humide adjacente. Il s'agit de travaux complémentaires aux travaux de rétablissement de la continuité écologique à Bourth lieudit Crapotel.

RMAH 2024

Opération de restauration des milieux aquatiques et humides. Un marché de travaux sera constitué en vue de réaliser des travaux de restauration de zone humide sur la commune de Breteuil-sur-Iton. La maîtrise d'œuvre sera assurée en interne.

E. Point de situation des conventions ouvertes auprès des financeurs au 31/12/2023

Financeurs	Nbre de conventions ouvertes	Montant attendu	Trop perçu
AESN	12	643 785,00 €	-
DPT 27	8	96 377,00 €	-
DDTM	1	7 007,00 €	-
TOTAL GLOBAL		747 169,00 €	-

F. Endettement

Aucun prêt n'a été contracté en 2023 mais afin de préserver les dépenses du début de l'exercice 2024, il est proposé au comité syndical à la date de ce débat d'orientation budgétaire de contractualiser une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 300 000 €.

G. Trésorerie

Trésorerie du SMABI au 28/12/2023 : Situation du compte 515 : **178 739 euros**.

H. Budget 2024 : Projection des participations 2024 (avec mise à jour des informations issues des fiches DGF) :

La contribution des adhérents résulte de l'ensemble des réajustements effectués en dépenses et en recettes et affectant le fonctionnement général de la structure, mais aussi les opérations et actions inscrites en fonctionnement et en investissement. Elle est calculée par application des règles fixées dans les statuts actuels du syndicat.

Sous réserve de la signature de l'arrêté préfectoral, il est entendu que ce budget 2024 sera voté sans la Communauté de Communes Roumois Seine. Nous proposons pour le budget 2024, une participation fixée à 320 000 euros (à ce stade, nous ne proposons plus de répartition entre le fonctionnement et l'investissement).

EPCI Membres	Représentativité	Participation totale 2023	Participation totale 2024
Evreux Portes de Normandie (EPN)	45,93 %	143 664 €	146 963 €
CdC Roumois Seine		2 002 €	0 €
CdC Pays de Conches	13,32 %	38 852 €	42 610 €
CdC Interco Normandie Sud Eure	23,11 %	72 855 €	73 952 €
CdC Bernay Terres de Normandie	0,82 %	2 464 €	2 614 €
CdC du Pays du Neubourg	8,72 %	26 958 €	27 898 €
CdC des Pays de l'Aigle	8,11 %	23 605 €	25 964 €
Total		310 400 €	320 000 €

I. Conclusion

Les excédents de fonctionnement permettent de maintenir le même niveau de participations des EPCI-FP que l'exercice 2023 dans un contexte budgétaire complexe.

Le 11^{ème} programme de l'AESN et les aides du Département sont maintenues à 80% pour les opérations de restauration des milieux aquatiques permettant au SMABI de conduire une politique ambitieuse en faveur des milieux aquatiques.

Sur le volet prévention des inondations, des aménagements sont à prévoir sur le système d'endiguement de Navarre. Sur cet aspect, il nous faut étudier les opportunités financières apportées par les « Fonds verts ».

Le contexte de réchauffement climatique et l'évolution de l'aléa inondation doivent alimenter les réflexions pour alimenter le budget du Syndicat. A ce jour, les excédents de fonctionnement permettent de maintenir un niveau d'investissement conséquent, qu'il conviendra de maintenir dans le cadre de participations soutenables par les EPCI membres.